

Reillanne

Bulletin municipal n°33



2026

Édito



Chères Reillannaises, chers Reillannais,

En nous accordant votre confiance pour administrer notre commune dans les années à venir, vous nous avez offert bien plus qu'un mandat : vous nous avez confié une responsabilité précieuse. Nous vous remercions vivement pour votre soutien, votre confiance et l'honneur que vous nous faites aujourd'hui.

Cette confiance nous touche profondément et nous engage pleinement. Soyez assurés que nous mettons toute notre énergie, notre enthousiasme et notre détermination au service de Reillanne et de chacun de ses habitants. Avec sérieux et conviction, nous travaillons chaque jour à concrétiser les engagements pris devant vous et à faire vivre le projet que vous avez choisi.

Nous veillons à assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances communales. Chaque euro dépensé doit répondre à un besoin réel, être utile à tous et contribuer au bien commun. Cet argent est le fruit de votre travail et de votre contribution à la vie communale ; nous avons le devoir de l'utiliser avec discernement et transparence.

Nous nous engageons également à ne pas augmenter la taxe foncière ainsi que le prix du mètre cube d'eau, afin de protéger au mieux le quotidien de chacun à notre niveau.

Dès aujourd'hui, l'équipe municipale est à l'œuvre. Avec enthousiasme, nous réfléchissons aux projets, aux aménagements et aux initiatives qui permettront de développer, embellir et valoriser encore davantage notre beau village, tout en préservant son identité et sa qualité de vie.

Parce que Reillanne se construit avec ses habitants, votre parole et vos idées ont toute leur place. Des commissions de travail ouvertes à tous seront mises en place dès l'automne afin que chacun puisse participer, proposer et contribuer à l'avenir de notre commune.

Quelles que soient les sensibilités, les parcours ou les convictions de chacun, nous sommes à l'écoute et ouverts au dialogue. Ce qui nous unit est toujours plus fort que ce qui nous différencie.

À Reillanne, l'intérêt du village doit rester notre priorité commune. Dans un esprit de respect, de solidarité et d'unité, nous voulons avancer ensemble pour préparer l'avenir et transmettre aux générations futures un village toujours plus dynamique, accueillant et vivant.

Merci encore pour votre confiance. Ensemble, écrivons une nouvelle page de l'histoire de Reillanne.

Sébastien Terranova

Vie municipale

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

"Ensemble pour le Reillanne de demain"

Terranova	Sébastien	mairie@reillanne.fr
Canavese	Luc	adjointmairie@reillanne.fr
Tilli Baudino	Virginie	jeunesse@reillanne.fr
Harraca	Jean-Yves	technique@reillanne.fr
Petit	Amandine	assomairie@reillanne.fr
Roque	Frédéric	patrimoine@reillanne.fr
Bricaud	Virginie	
Dufour	Alain	Agnelli Pascal
Morard	Akila	Schembri Audrey
Amar	Julien	Blanchatte Geoffrey
Terranova	Sandy	Liautaud Josiane

"Reillanne en commun"

Chagniard-Marand	Simonne	Betoul	Marion
Camel	Lorenzo	Mongin	Florian





Vie municipale

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX D'AVRIL 2026

(à consulter sur le site mairiereillanne.com)

SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

- Indemnités de fonctions du maire et des adjoints votées à l'unanimité :

Maire 2 000 € brut

Adjoints 800 € brut

- Désignation du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale avec 1 voix contre

5 membres élus :

Frédéric Roque, Alain Dufour, Akila Morard, Sandy

Terranova, Simonne Chagniard-Marand

- Désignation des représentants de la commune à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

- Désignation des membres du conseil d'administration de la caisse des écoles à l'unanimité : Virginie Tilli Baudino, Audrey Schembri, Amandine Petit, Josiane Liautaud, Marion Betoul.

- Désignation des délégués S.I fourrière animale de Vallongues à l'unanimité.

- Désignation des délégués du Territoire d'Energie/SDE 04 au collège du Largue et Encrême à l'unanimité.

- Désignation à l'unanimité des délégués au syndicat mixte du Parc Naturel du Luberon

- Désignation à l'unanimité des délégués au SMEPGT du Largue et de l'Encrême

- Délégations consenties à l'unanimité au maire

- Constitution de la commission d'appel d'offres à l'unanimité.

- Liste de la commission communale des impôts directs (CCID) approuvée à l'unanimité.

- Le conseil municipal, avec 4 voix contre, décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations de la commune pour une somme totale de 29 430.00 €

- Avec 4 abstentions, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2025 :

Excédent 284 498.54 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) :

435 564.81 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 1 110 898.85 €

Résultat d'investissement reporté (001)

Excédent : 354 216.89 €

- Vote du budget eau et assainissement 2026 avec 4 abstentions.

- Affectation du résultat budget eau à l'unanimité.

- Convention entre la commune de Reillanne et la SAS Collines Café du Cours acceptée à l'unanimité.

- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SDE04.

- Acquisition et cession de terrain à l'euro symbolique votée à l'unanimité.

- Le conseil municipal à l'unanimité nomme comme référent à la Commission Locale de l'Eau Luc Canavese, adjoint au maire, chargé du service eau et assainissement.

- Convention entre la Commune de Reillanne et la SARL RESTICI votée à l'unanimité.

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

- Approbation des délibérations du 28 avril 2026

- Elections sénatoriales : désignation des grands électeurs.

Ont été élus comme délégués : Terranova Sébastien, Tilli Baudino Virginie, Canavese Luc, Petit Amandine, Chagniard-Marand Simonne.

Ont été élus comme suppléants : Harraca Jean-Yves, Bricaud Virginie, Roque Frédéric.

- Demande occupation domaine public communal acceptée à l'unanimité (salon de coiffure K&J).

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

- Adoption du budget 2026 avec 4 abstentions :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	1 896 845.81 €	1 897 023.81 €
Fonctionnement	1 340 930.00 €	2 565 083.85 €

- Le conseil municipal décide avec 4 abstentions, de ne pas modifier les taux des fiscalités directes locales pour 2026 :

-Taxe foncière bâtie : 38.46 %

-Taxe foncière non bâtie : 55,46%

-Taxe d'habitation résidences secondaires : 8,03 %

Pour plus de précisions : <https://mairiereillanne.com/vie-municipale/deliberations/>

Vie municipale

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Quelques situations vécues par toutes et par tous :

En fin de journée d'hiver, vous allez chercher vos enfants sur la place et rentrez à pied vers le quartier Bédauches / Pierrefeu / Réclapous dans l'obscurité. C'est dangereux.

Un matin de printemps / été, vous constatez que l'éclairage public est allumé alors que l'aube débute vers 5h du matin. C'est du gâchis dites-vous !

Mais lorsque vous rentrez à pied d'un concert le vendredi en pleine obscurité, s'éclairer avec votre smartphone, c'est dangereux.

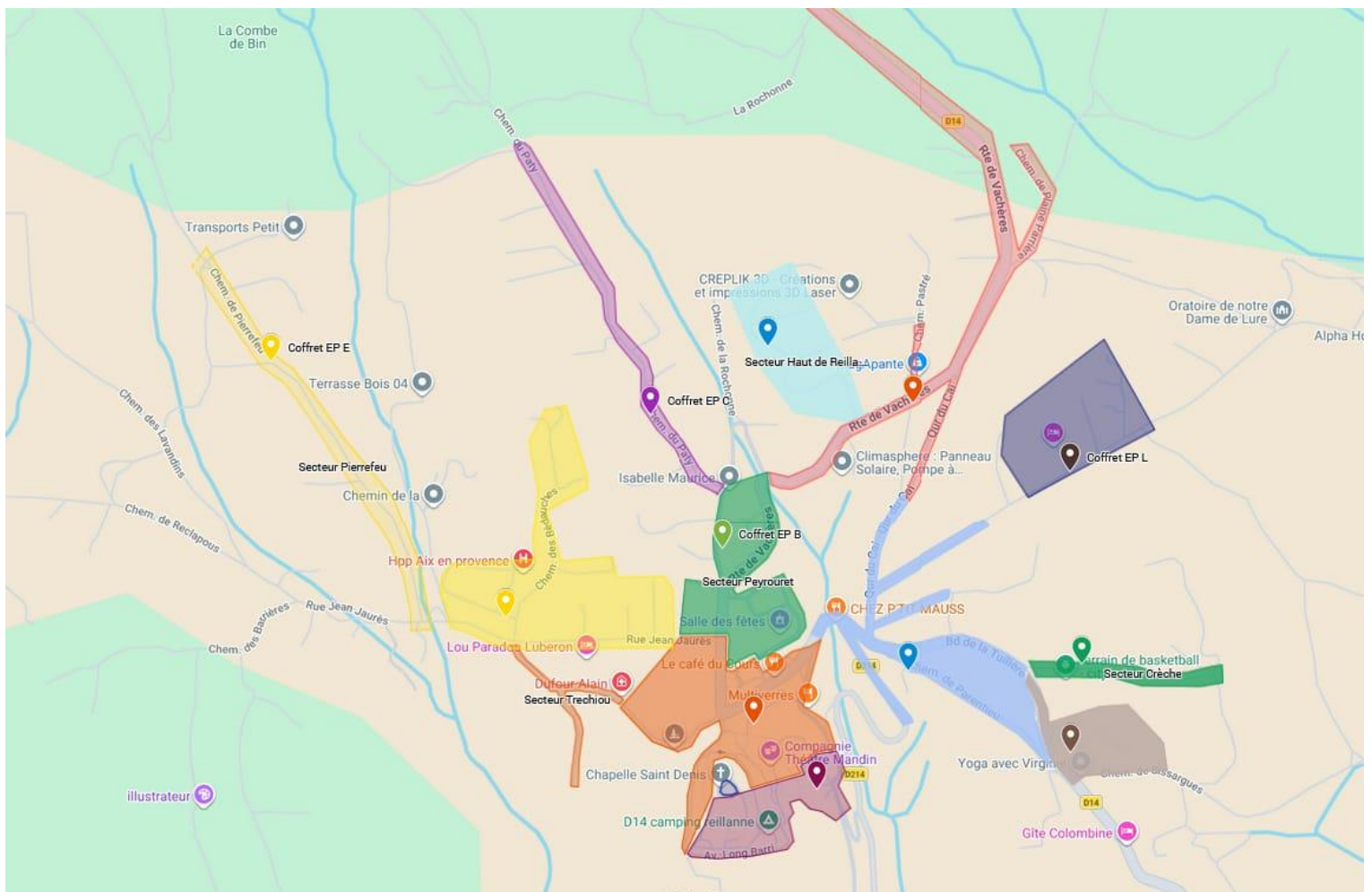
La municipalité, avec le SMEPGT (Syndicat d'éclairage public), a lancé un projet de rénovation de l'éclairage public pour 2027-2028, avec un passage aux LEDs.

En attendant, nous avons décidé de tirer parti au maximum de l'installation existante.... Qui n'est pas si obsolète !

En effet, on ne parle pas encore d'éclairage intelligent, mais 14 quartiers du village peuvent être pilotés séparément, via un outil informatique.

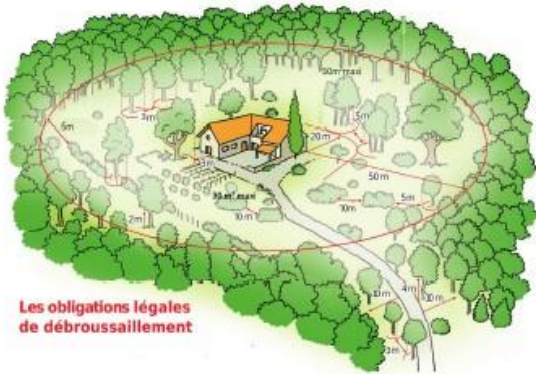
Ainsi, les services techniques ont programmé l'éclairage des secteurs en intégrant les contraintes d'économies d'énergie, d'écologie (faune nocturne), de sécurité, et de saisonnalité.

Il y a 2 périodes d'éclairage avec une extinction à minuit pour le village, école, tennis et Bédauches, et pour les autres secteurs, l'extinction est programmée à 23h



Zonage de l'éclairage public

RAPPEL : LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)



L'obligation légale de débroussaillage liée à votre construction est à réaliser sur une profondeur minimale de 50 mètres à partir de celle-ci. Elle ne se limite pas nécessairement aux limites de votre parcelle. Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillage sur une parcelle voisine.

Dans ce cas, vous devez informer vos voisins de vos obligations de débroussaillage sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accéder à leur terrain par un courrier avec accusé de réception. Votre courrier doit préciser la nature des travaux à réaliser.

CIMETIÈRE

L'aménagement de 10 concessions individuelles pleine terre est engagé dans le nouveau cimetière sur le talus, derrière le nouveau columbarium. (vue du fond du cimetière en regardant le portail)

FR



LE LOUP SUR NOTRE TERRITOIRE : UNE PROBLÉMATIQUE MAJEURE POUR NOS ÉLEVEURS

Depuis plusieurs années, la présence croissante du loup sur notre territoire engendre de nombreuses difficultés pour les éleveurs. Chaque année, des attaques sont recensées, occasionnant des pertes importantes au sein des troupeaux. Au-delà des conséquences économiques, ces événements provoquent également un traumatisme considérable pour les animaux survivants ainsi que pour les éleveurs eux-mêmes, souvent confrontés à des scènes particulièrement éprouvantes et contraires, dans certains cas, d'abattre leurs propres bêtes gravement blessées.

Face à cette situation, il apparaît indispensable de rechercher des solutions durables permettant une coexistence équilibrée entre les activités humaines, l'élevage le pastoralisme et la présence du loup.

Consciente de ces enjeux, la municipalité a décidé de se saisir pleinement de cette question. À ce titre, une réunion exceptionnelle de travail se tiendra à huis clos le jeudi 3 septembre prochain au sein de notre commune.

Sont conviés à cette réunion : Patrice Borel lieutenant de Louvèterie, Pierre-Henri Vray sous-préfet de Barcelonnette, Eliane Bareille présidente du Conseil départemental, Dominique Santoni présidente du Parc naturel régional du

Luberon, Jean-Yves Roux sénateur, Sophie Vaginay députée, David Gehant vice-président du Conseil régional et maire de Forcalquier, Éric Daluz directeur DDT 04, Olivier Bonnet coordinateur régional CERPAM 04, Cécile Brul ONF, les maires des communes de Villemus, Montjustin, Saint-Michel-l'Observatoire, Vachères, Montfuron, Saint-Martinles-Eaux et Céreste, les éleveurs de notre secteur.

Cette rencontre aura pour objectif d'établir un diagnostic partagé de la situation, d'identifier des solutions pérennes et de formuler des propositions concrètes d'aide et de soutien à nos éleveurs.

La municipalité réaffirme ainsi son engagement aux côtés des éleveurs et sa volonté d'agir pour préserver à la fois l'activité pastorale, essentielle à notre territoire, et l'équilibre de notre environnement.





Vie municipale

L'ENTRETIEN DU VILLAGE

Un important travail d'entretien a été réalisé à l'entrée du village par obligation face aux risques d'incendie. En amont, nous avons réfléchi à l'aménagement de cet espace et imaginé plusieurs projets. Nous vous en présentons ici deux, qui feront l'objet d'une commission en septembre.

Majoritairement du bois en partie basse et fleurs en partie haute

Du fait du manque d'entretien les genêts se sont développés en hauteur



Projet 1



Projet 2

Vie municipale

POINT FINANCIER

Un audit financier de la commune a été réalisé à la fin de l'année 2025, par des personnes volontaires que nous remercions. Celui-ci met en évidence une situation financière saine ainsi qu'une trésorerie confortable laissée par l'ancienne municipalité.

À la suite de notre prise de fonctions, un audit complémentaire a également été mené concernant les travaux en cours, les devis engagés ainsi que les opérations restées sans traitement à ce jour. Ce qui constitue un report de dépense considérable.

Ci-dessous, les travaux en cours :

Moulin Délestic

Des travaux de réfection de toiture ont été réalisés en 2012 pour un montant de 50 000 €. La toiture a été mal conçue et doit être refaite entièrement.

La commune a également l'obligation de procéder à des travaux de sauvetage du bâtiment afin d'éviter la dégradation de ce monument classé. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 930 450 € TTC, sans la maîtrise d'œuvre, avec un reste à charge de 201 245 €.

Enfin, plus de 2 millions d'euros supplémentaires devraient être engagés selon le travail réalisé par le bureau d'études afin de remettre ce site en état, pour une éventuelle exploitation culturelle ou touristique... Question en suspens depuis 2005.

Église

L'installation électrique, le système de chauffage et d'éclairage non conformes depuis plusieurs années entraînent un risque élevé d'incendie. La réhabilitation de ces équipements s'élève à 50 000 € TTC.

La façade a été rénovée en 2018, le crépi s'abîme car il y a des infiltrations au pied des murs (mauvais drainage, éclaboussures lors des fortes pluies). La commune rencontre des difficultés pour faire appliquer la garantie décennale : l'entreprise accepterait la reprise des enduits au bas du mur, après un traitement contre l'humidité au frais de la commune pour un budget estimatif de 10 000 € TTC.

Presbytère

Ne pas confondre avec le logement du presbytère qui sert aujourd'hui de maison de santé.

Celui-ci sert au catéchisme, aux préparations des baptêmes, et des mariages....

Un dégât des eaux est en cours, celui-ci n'a pas été réparé correctement et des travaux sont à prévoir.

La paroisse demande un accès PMR afin de recevoir le public. Le changement de certaines vitres cassées se fera prochainement pour un coût de 10 000 € TTC.

Éclairage public

Plusieurs poteaux endommagés au cours des années précédentes ont dû être remplacés afin de garantir la sécurité des usagers, pour un montant de 1 200 €.

Les éclairages des courts de tennis et du stade de football qui dysfonctionnaient depuis plusieurs années, ont fait l'objet d'interventions :

Les courts de tennis ont été remis en état avant le tournoi officiel de la Fédération Française de Tennis (FFT) pour un montant de 1 333 €.

Les éclairages du terrain de football seront réparés avant l'automne pour un montant avoisinant les 2 000 euros.

Voirie

Mur de soutènement – boulevard de Salve :

Depuis plusieurs années, le mur soutenant la chaussée s'est partiellement effondré. Un devis de 76 663 € TTC avait été établi par l'ancienne municipalité.

Compte tenu du risque et de l'urgence de la situation, la municipalité est contrainte de réaliser ces travaux par les services départementaux. Cette opération représente une charge importante pour l'exercice 2026.

La commune étant déficitaire auprès de l'intercommunalité, elle devra financer sur ses fonds propres entre 20 % et 50 % du montant des travaux.



Vie municipale

Route de Carluc

Les travaux de réfection de la chaussée et la réalisation d'un enrochement, validés par l'ancienne municipalité via l'intercommunalité, représentent un montant de 16 537 € TTC.

Là encore, en raison du déficit de la commune auprès de l'intercommunalité, 20 % du coût des travaux devront être pris en charge sur les fonds propres de la commune.

Îlot du château

À la suite de plusieurs réunions de travail organisées avec l'architecte et les entreprises titulaires du marché, le calendrier prévisionnel prévoit un achèvement des travaux de restauration de l'Îlot du Château courant 2028, ce qui représente un retard de près de deux ans.

Pour rappel, le coût initial de cette opération était estimé à 2 500 000 € TTC. Aujourd'hui il présente une dépense supplémentaire supérieure à 150 000 €, par rapport au budget prévisionnel.

Il convient également de préciser que la Communauté de Communes ne finance pas directement cette opération. Elle assure uniquement une avance de trésorerie permettant la réalisation des projets communaux. Chaque année, la commune rembourse intégralement les sommes avancées.

À titre d'exemple, notre commune devait rembourser à la Communauté de Communes les montants de 150 000 € et de 330 000 € au titre de l'exercice 2025. Ces sommes

n'ayant pas été réglées l'an dernier, la municipalité doit désormais assumer en 2026 à la fois les arriérés de 2025 et l'avance consentie pour 2026, soit un montant total de 810 000 € TTC inscrit au budget communal.

À cette charge s'est ajoutée une mise en demeure des services de l'archéologie, imposant une intervention complémentaire d'un montant de 50 000 €, dont la procédure avait été engagée en fin de mandat précédent.

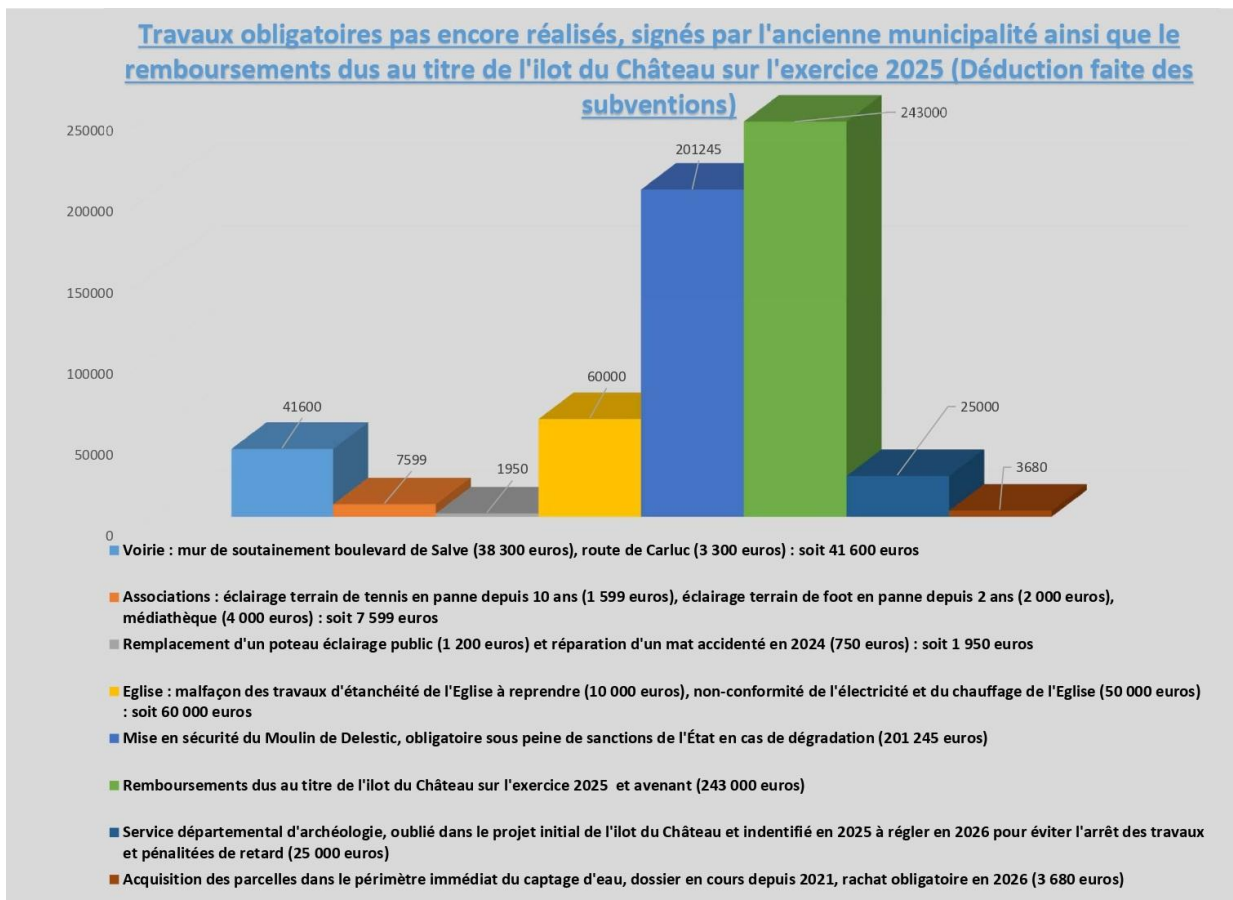
Afin de garantir la continuité du chantier et d'éviter toute suspension des travaux, la commune a procédé au règlement de cette dépense. Une interruption du chantier aurait en effet engendré des coûts supplémentaires estimés à 2 300 € par semaine, notamment liés à la location de la grue.

Bien que plusieurs subventions participent au financement de cette opération, il est important de rappeler qu'un reste à charge demeure pour la collectivité, représentant entre 30 et 50 % du montant des travaux selon leur nature.

Pour une commune de notre taille, cet engagement financier demeure particulièrement significatif.

La municipalité a d'ores et déjà informé les différents intervenants du marché qu'elle exercera une vigilance constante sur les éventuels avenants et qu'elle veillera à la maîtrise rigoureuse de chaque euro dépensé issu des deniers publics.

La mise hors d'eau, hors d'air est prévue début 2027, quant au second œuvre cela est prévu courant 2027.



Vie municipale

Décomposition de la trésorerie de la municipalité à la fin du mandat avec l'acquisition de bien et vente de terrain communaux de 2025



Décomposition de la trésorerie de la municipalité à la fin du mandat sans l'acquisition de bien et vente de terrain communaux de 2025



Afin de compenser ces dépenses imprévues, la municipalité a décidé d'abandonner le projet de construction d'un nouveau bureau d'information touristique. Cela permettra de mener à bien les projets déjà en cours.

AUDIT DU RÉSEAU D'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Depuis l'installation de la nouvelle municipalité, un important travail d'audit a été engagé concernant les réseaux d'eau potable et d'assainissement de la commune.

Concernant le réseau d'eau potable, **les conclusions de cet audit sont préoccupantes**. Le rendement actuel du réseau de distribution est estimé à environ 64 %, ce qui signifie que près de 36 % de l'eau prélevée est perdue en raison de fuites. Cette situation se dégrade de manière continue depuis les huit dernières années.

La commune se rapproche ainsi dangereusement du seuil critique fixé par la réglementation. **En dessous de ce niveau de rendement, une redevance supplémentaire serait appliquée par l'Agence de l'eau, entraînant mécaniquement une augmentation du prix du mètre cube pour les administrés.**

Le réseau dispose de 16 appareils de sectorisation permettant de suivre les consommations d'eau sur l'ensemble du village et de détecter les fuites. Toutefois, la moitié de ces équipements était hors service lors de notre prise de fonction.

Une campagne de remise en état de ces dispositifs a donc été lancée afin de mener des recherches de fuite intensives et d'améliorer durablement le rendement du réseau.

Par ailleurs, un programme prévisionnel de renouvellement des canalisations sera étudié pour les secteurs les plus sensibles.

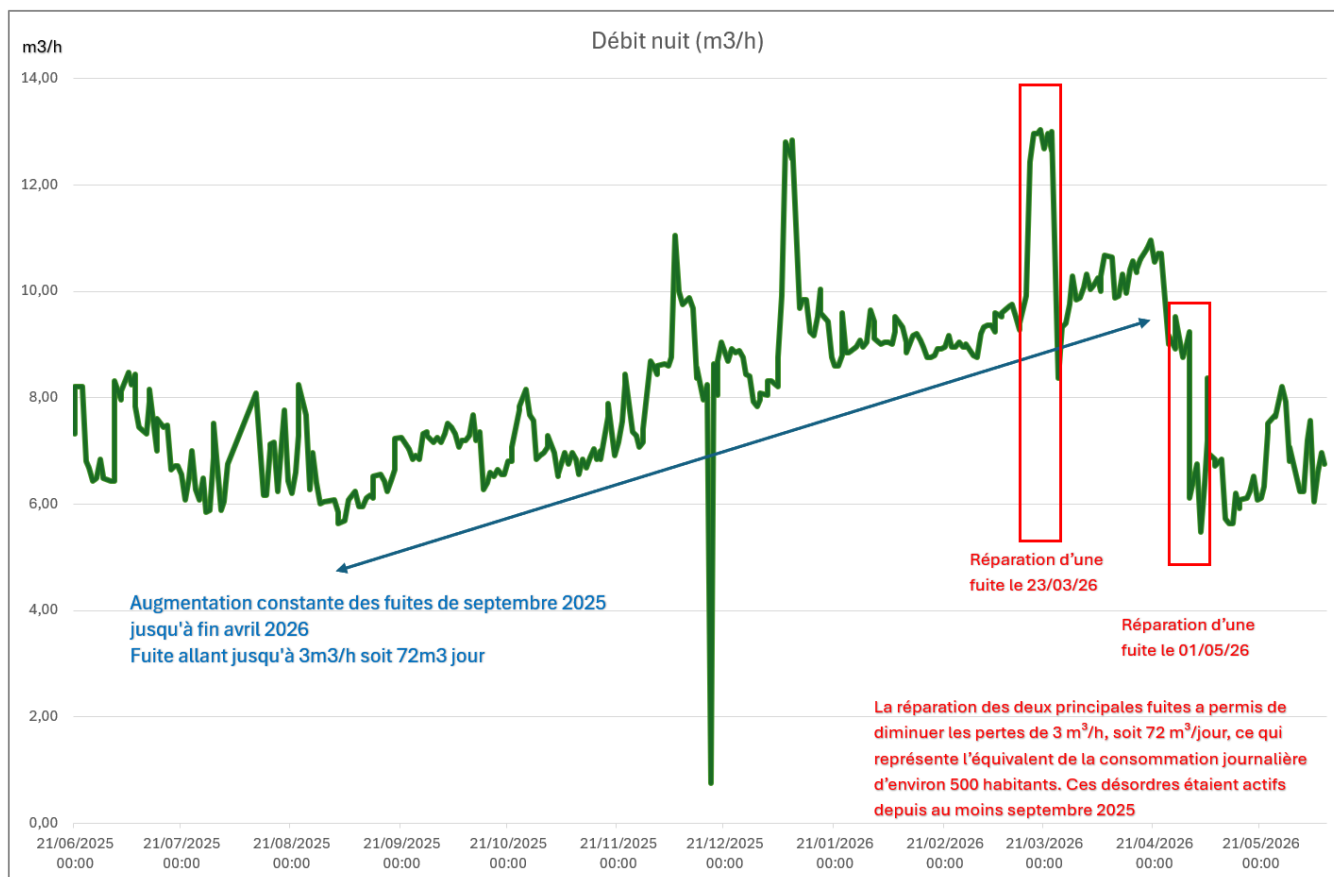
Au-delà de la préservation de la ressource en eau, la réduction des pertes permettra également de diminuer de plus de **30 % la consommation électrique ainsi que l'usure des équipements de pompage.**

Conformément à la réglementation relative à la protection des captages, la commune avait également l'obligation, depuis 2021, d'acquérir les parcelles situées dans le périmètre immédiat des forages. Cette opération est en cours de réalisation pour un montant de 3 680 euros frais de notaire inclus. La municipalité remercie les propriétaires concernés pour leur coopération qui va permettre la mise en conformité réglementaire du captage.

Concernant l'assainissement, l'audit met en évidence un fonctionnement globalement satisfaisant de la station d'épuration. **Les performances de traitement observées sont conformes, et même supérieures, aux exigences fixées par l'arrêté préfectoral.**

Quelques ajustements administratifs seront toutefois engagés au cours de l'année afin de répondre pleinement à l'ensemble des exigences de l'Agence de l'eau.

Luc Canavese



Débit minimum nuit sur la dernière année en cours

LES SERVICES TECHNIQUES



Création de 3 places de parking



Réparation d'une fuite d'eau

TÉLÉPHONIE ET INTERNET : SE PRÉPARER À LA FIN DU RÉSEAU CUIVRE ENTRE 2026 ET 2030 ET À LA MIGRATION VERS UNE TECHNOLOGIE FIBRE

Tous les utilisateurs, particuliers, collectivités ou entreprises, devront migrer du cuivre vers la fibre optique ou, dans certains cas, vers d'autres technologies dès à présent.

Le réseau cuivre accompagne les français dans leurs communications téléphoniques et internet, depuis plus de cinquante ans.

L'évolution exponentielle des usages et des besoins en haut débit ont fortement impacté la performance de ce réseau

qui est devenu obsolète.

L'opérateur historique ORANGE prévoit la fin du réseau cuivre pour 2030, signifiant l'arrêt des offres ADSL, VDSL et SDSL. Attention, en cas de vol ou de panne, aucune réparation ne sera réalisée.

Le démontage des infrastructures cuivre se fera progressivement à partir de 2026 et jusqu'en 2030.

UN MINIBUS À VOTRE SERVICE !

À partir de septembre, et tous les premiers mardis de chaque mois, un minibus sera mis à disposition des personnes valides, de 70 ans et plus, non véhiculées, pour se rendre à des rendez-vous médicaux, faire des courses à Manosque accompagnés de nos élus référents.

L'inscription se fera en mairie !



CRÉATION DU SERVICE ÉVÉNEMENTIEL MUNICIPAL

Afin de proposer aux habitants des animations et festivités tout au long de l'année, en complément du comité des fêtes, la municipalité a créé un Service Événementiel, doté d'un budget annuel de 4 500€

Ce service est placé sous la responsabilité de M Jean-Yves Haracca et Amandine Petit, accompagné de nos élus référentes et organisatrices, Mesdames Akila Morard et Sandy Terranova.

Des manifestations et animations pourront être proposées au cours de l'année. Les habitants seront informés des dates et modalités de participation par les canaux habituels de communication de la commune.

Nous espérons vous retrouver nombreux lors de ces rendez-vous festifs !

COMPTE-RENDU DES CONSEILS DE COMMUNAUTÉ D'AVRIL ET JUIN 2026

CONSEIL DU 7 AVRIL 2026

Jacques Depieds, maire de Mane ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires. Le quorum est atteint avec 42 délégués présents.

● **Election du Président** : Jacques Depieds est candidat à la présidence ; il est élu avec 37 voix.

● **Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents** : l'assemblée arrête, à la majorité, le nombre de vice-présidents à 10.

1^{er} vice-président : Claude Pélissier

2^{ème} vice-président : Thibault Dallaporta

3^{ème} vice-président : Muriel Garau

4^{ème} vice-président : Sébastien Terranova

5^{ème} vice-président : Bernard Granet

6^{ème} vice-président : Nicolas Lapaille

7^{ème} vice-président : Raymond Armanet

8^{ème} vice-président : Pierre Pourcin

9^{ème} vice-président : Sylvie Rouze

10^{ème} vice-président : Gérard Burcheri

Le Président donne lecture de la charte de l'élu local à tous les délégués.

● **Délégations au Président** : Jacques Depieds donne lecture des délégations à l'assemblée. Il rappelle qu'il doit en rendre compte à l'assemblée. **Décision à l'unanimité** d'accorder au Président les délégations proposées.

● **Fixation des indemnités de fonction** : l'assemblée adopte à l'unanimité le montant des indemnités.

CONSEIL DU 28 AVRIL 2026

Stéphane Guillermin, maire d'Aubenas les Alpes souhaite la bienvenue. Le quorum est atteint avec 34 délégués présents et 4 procurations soit 38 voix.

Le précédent compte-rendu ne fait l'objet d'aucune observation.

● Le Président donne lecture du rapport d'orientation budgétaire.

● Le rapport égalité hommes/femmes a été transmis aux élus. J Depieds rappelle qu'il n'y a pas de différence de salaire avec la grille indiciaire.

● Le rapport sur le développement durable est communiqué aux élus.

● **Budget vert** : il s'agit de classer les projets en fonction de leur impact environnemental.

● **Règlement budgétaire et financier** adopté à l'unanimité.

● L'assemblée adopte à l'unanimité le règlement intérieur.

● **Taux d'imposition** adopté à l'unanimité :

- Taxe habitation (résidences secondaires)	7,29 %
- Taxe foncier bâti	8,41 %
- Taxe foncier non bâti	26,49 %
- Cotisation foncière des entreprises	31,79 %

● **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** adoptée à l'unanimité. Le taux est de 9,5 %.

● Il est proposé de maintenir le produit pour la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) à 130 000 €. Proposition adoptée à l'unanimité.

● **L'assemblée autorise à l'unanimité le versement des subventions suivantes** pour 2026 :

- ADMR Banon	12 000 €
- ADMR Céreste	1 800 €
- Syndicat initiative Revest du Bion	1 000 €
- MAM Saint-Maime	5 000 €
(Maison d'assistantes maternelles)	

● **L'assemblée autorise à l'unanimité le versement de fiscalité à 2 communes** : Dauphin 150 000 € et Mane 250 000 €. Il s'agit de la fiscalité sur les puits situés à Géosel sur les communes de Saint-Martin les Eaux et Dauphin et la ZAC de Mane.

● **Adoption à l'unanimité des APCP** (autorisation de programmes et crédits de paiement) des budgets économie, général et déchets ménagers.

● Les budgets 2026 sont adoptés à l'unanimité :

	Fonctionnement	Investissement
Principal	9 080 714 €	4 091 330 €
Economie	2 218 000 €	6 923 039 €
Déchets ménagers	2 735 435 €	748 536 €
SPANC	16 978 €	15 180 €

● **Décision votée à la majorité avec 33 voix pour et 5 abstentions** de verser un **fonds de concours** de 15 099,10 € à Saumane.

● **L'assemblée autorise à l'unanimité** J Depieds à solliciter les financements auprès de la CAF sur un montant de 47 185 € pour l'ombrage de la crèche de Saint-Michel.

● **L'assemblée désigne à l'unanimité 2 délégués** pour le comité de programmation LEADER (programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux) : Jacques Depieds, titulaire et Pierre Pourcin suppléant.



Communauté de communes

SUITE DU CONSEIL DU 28 AVRIL 2026

● Marchés publics

Marché voirie goudronnage : à l'unanimité l'assemblée donne mandat au Président pour la signature du marché.

Marché voirie « Blanc » : l'assemblée autorise à l'unanimité la signature des marchés avec 2 entreprises.

Transport, traitement et tri des déchets des déchetteries : signature du marché avec la société Alpes assainissement.

● **Planetarium** : recouvrement d'une redevance de 2 500 € autorisée à la majorité avec 37 voix pour et 1 voix contre.

● **Autorisation donnée au Président de signer la convention à intervenir pour la collecte des déchets** sur une partie de la Communauté Lure Vançon Jabron Durance qui se situe en limite de Revest du Bion.

● **Désignation à l'unanimité** de Claude Pelissier et Nicolas Roberto, titulaires, et Cyrille Delacroix, suppléant, pour le SMAEP (syndicat mixte d'adduction d'eau potable). Thibault Dallaporta est désigné délégué à l'IT04.

CONSEIL DU 9 JUIN 2026

Bernard Granet, maire de Revest du Bion souhaite la bienvenue. Le quorum est atteint avec 30 délégués présents et 7 procurations soit 37 voix.

Le précédent compte-rendu ne fait l'objet d'aucune observation.

● Fonds de concours

L'assemblée autorise à l'unanimité les versements :

- de 50 000 € à Aubenas les Alpes pour la réalisation d'un forage à seule fin de sécuriser le service ;
- 30 000 € à Montjustin pour l'acquisition de terrain pour la réalisation de 2 logements ;
- 15 000 € à Oppedette pour la restauration d'un

mur de soutènement de la voie publique.

● **Reversement de fiscalité** : 100 000 € à Saint-Martin-les-Eaux dans le cadre de la construction de 2 logements.

● **Extension de la confiserie Leblanc à Banon** : le chantier avance.

● **Transport, traitement et tri des déchets** : l'assemblée désigne à l'unanimité 5 titulaires et 5 suppléants pour la commission d'appel d'offres.

● **Contrat électricité** : l'assemblée autorise la signature des marchés publics avec Ets Energie d'Ici et Ets EDF.

● **Marché voirie « Noir »** : autorisation à l'unanimité de signer le marché avec BS Voirie.

● **Vote à l'unanimité** pour le dépôt du permis de construire de la boulangerie de Saint-Maime.

● **Réhabilitation de la gendarmerie de Banon** : l'assemblée autorise à l'unanimité la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté.

● **Adoption à l'unanimité** de la **création du CST** (Comité Social Territorial) de la CCHPPB.

● L'assemblée décide à l'unanimité **de ne pas subventionner d'activités dans le domaine marchand concurrentiel** telle que l'activité de la crèche privée de Saint-Maime qui sollicitait 182 000 € à la CCHPPB.

● **Décision d'adhérer à l'unanimité à l'AD 04** (Agence de développement touristique des A.HY.P) et verser 10 169 € soit 1€/habitant.

● L'assemblée décide à la majorité avec 35 voix pour et 2 abstentions de voter les prix de vente des objets, à l'effigie du territoire, disponibles dans les bureaux d'informations.

● L'assemblée autorise à l'unanimité le président à **présenter une demande de financement pour le projet de Béguinage à Mane estimé à 1 490 000 €.**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET CENTRE DE GESTION DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (CDG 04)

Nous souhaitons informer les administrés que Sébastien Terranova exerce actuellement les fonctions de vice-président de la Communauté de communes et siège également en qualité de membre du Conseil d'Administration du Centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence (CDG 04).

Lors des différentes réunions organisées au sein de la Communauté de communes, l'équipe municipale s'attache à adopter une démarche constructive, visant à soutenir les autres communes membres tout en veillant à la préservation des intérêts de notre village.

À ce titre, les élus de la majorité municipale se sont prononcés contre l'augmentation de la taxe foncière appliquée aux résidences secondaires proposée par la Communauté de communes. Cette position est cohérente avec la volonté de maintenir une fiscalité stable au niveau communal.

Par ailleurs, le produit attendu de cette augmentation aurait représenté environ 11 000 € répartis sur l'ensemble des 21 communes du territoire, soit un montant jugé limité au regard de ses conséquences pour les contribuables concernés.

DÉCHETTERIE

Pour rappel la déchetterie est ouverte les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 17h et les samedis de 8h30 à 12h. Le règlement de celle-ci est consultable sur le site de la mairie et celui de la CCHPPB.

Vous pouvez également vous inscrire en mairie pour le passage des encombrants, cela concerne les objets volumineux qui ne peuvent pas être transportés dans le véhicule personnel ou pour les personnes âgées. Celui-ci est assuré par les agents communaux tous les premiers jeudis du mois.

Dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement de la déchetterie, un conteneur compacteur sera prochainement installé. Cet équipement permettra de réduire la fréquence des rotations des véhicules de transport et de limiter ainsi les nuisances associées.

Suite à de nombreuses demandes des administrés, nous avons obtenu l'accord du président de la Communauté de communes pour mettre en place un dispositif dédié aux

objets réutilisables (vêtement ou meuble).

Un caisson sera prochainement installé afin de permettre à chacun de déposer les objets dont il n'a plus l'usage. Ceux-ci pourront ainsi être récupérés et réemployés, leur offrant une seconde vie plutôt que d'être jetés.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche de réduction des déchets et de valorisation du réemploi au bénéfice de tous.

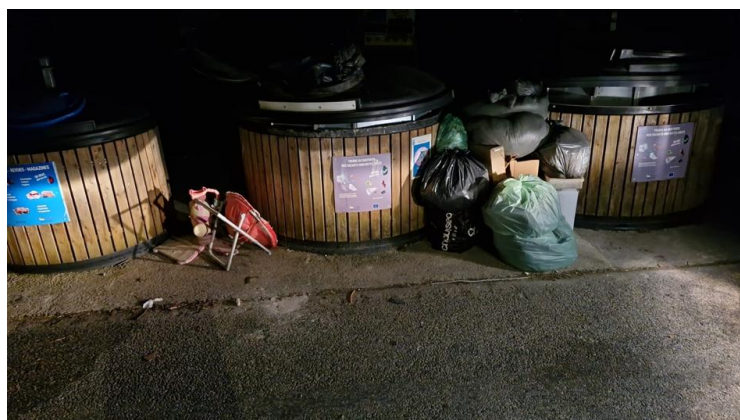
Merci de ne déposer ni vos encombrants ni vos ordures sur le sol des îlots de tri.

Au-delà de l'aspect visuel, ces dépôts représentent une contrainte pour les agents communaux qui doivent ensuite les ramasser, cela pose également des problèmes de sécurité et nuit à la propreté de notre village.

Pour le respect de tous et afin de préserver la qualité de notre cadre de vie, nous vous invitons à utiliser les solutions adaptées pour l'évacuation de vos encombrants.

Tableau de ramassage des îlots de tri

Ordures ménagères	Emballages	Verre	Cartons
Lundi, mercredi, vendredi	Mardi	Jeudi	Hiver : jeudi tous les 15 jours Été : tous les vendredis



Lors des problématiques de ramassage, l'équipe des services techniques s'est mobilisée, de jour comme de nuit pour offrir une solution aux administrés. L'équipe municipale travaille en étroite collaboration avec la communauté de communes pour améliorer ce service.



Vie des associations



MAGMA PRÉSENTE LIAC – LABORATOIRE INTERCULTUREL ART & CRÉATION

Un projet sur le thème de la rencontre et de l'expression dédié aux jeunes âgés de 13 à 16 ans, qui a démarré en mars 2026

10 jeunes reillannais sont partis en Espagne en avril, dans la province de Valence, à Requena, à la rencontre de 10 jeunes espagnols.

Au programme : découverte du hip hop, street dance, initiation au graffiti, parcours street art à Valence, découverte de mets locaux et partages interculturels.

Création sonore, initiation aux arts graphiques, ateliers d'expressions voix et corps avec des artistes locaux seront proposés aux jeunes au cours d'une mini-résidence au musée des Amis des Arts, notre partenaire sur place.

Présenter une diversité de modes d'expression aux jeunes, motivée par la rencontre, est l'objectif de l'association pour favoriser le vivre ensemble au-delà des frontières.

LIAC est co-financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Erasmus+ Jeunesse, en partenariat avec l'association ÁGORA CULTURAL en Espagne.

Deux rendez-vous à noter pour rencontrer les jeunes français et espagnols, et encourager leur expression !!

lundi 6 juillet au musée des Amis des Arts

- **Vernissage** de l'exposition restitutive Ensemble à 18h

Jours d'ouverture de l'exposition :

Vendredi 10 & samedi 11 juillet de 16h à 19h

Dimanche 12 juillet de 10h à 13h

- **Lâcher de mots** édition spéciale interculturelle franco-espagnole à 20h30



2ème volet en juillet, les 10 jeunes espagnols et les 10 jeunes reillannais se retrouvent ... à Reillanne !

LES SAMEDIS DE TOUS LES MINOTS

Un rendez-vous convivial et familial ouvert à toutes et tous

En mai, nous avons découvert le monde des abeilles avec Thierry Calvo de l'association Am'Api 04, Mariam Marsvontag artiste & scientifique, et l'équipe du PoirieR au verger villageois.

Sensibilisation à la biodiversité à partir de propositions ludiques ont ravies les enfants et leurs familles : atelier



manuel mêlant naturalisme et dessin avec Mariam, création de bougies en cire d'abeille avec Richard et visite d'une ruche et de ses locataires butineuses avec Thierry, des partages ensoleillés intergénérationnels comme on les aime !
Prochain rendez-vous à l'automne sur le thème de la forêt

SE RENCONTRER, UNE SÉRIE DE 8 ATELIERS GRATUITS POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET + AINSI QUE POUR LES AIDANTS

Un programme qui invite à la rencontre avec des rendez-vous réguliers et une proposition de composition collective animée par des intervenants et artistes locaux : Indiana Améziane, David Audibert, Chloé Sanchez & Célio Paillard, Aniisa, Marie Perra.

Art graphique, écriture, expériences sensorielles, création sonore, partage intergénérationnel, un programme riche et vivant qui crée du lien.

« Se rencontrer » est financé par la mutuelle Malakoff Humanis.

Prochains ateliers au musée des Amis des Arts, de 14h30 à 16h30 :

- Samedi 27 juin
- Samedi 4 juillet

Parcours sonore « La constellation du lien » à découvrir au village courant juillet

Date de l'inauguration au musée des Amis des Arts à venir



NOUVEAU !! PISCINE GRATUITE POUR LES JEUNES CHAQUE MERCREDI DU 15 JUILLET AU 12 AOÛT

Un rendez-vous rafraîchissant cet été à Reillanne pour tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans

Maillot de bain, casquette et crème solaire, prends ton kit piscine et rejoins-nous le mercredi après-midi au city stade, on grimpe dans le mini-bus direction Céreste-en-Luberon et hop piscine pour tous !!

Attention places limitées - sur inscription uniquement
Horaires à venir

Sortie gratuite pour les adhérents - adhésion à l'association : 5€ par an et par famille.

Proposition organisée en partenariat avec la mairie de Reillanne



UNE SAISON CULTURELLE DYNAMIQUE AUX AMIS DES ARTS

La saison 2026 des Amis des Arts s'annonce riche au musée de Reillanne, portée par une équipe renouvelée et engagée. Expositions, conférences, concerts et projets participatifs rythmeront les mois à venir.

Parmi les temps forts : l'exposition de Bertrand Meyer-Himmhof fin mai, une conférence sur le Monde paysan au moyen âge à travers les Riches Heures du Duc de Berry le 6 juin à 18h30 au musée, animée par Geneviève Tobie, ainsi que l'Exposition Photo et Œuvres graphiques avec Pierre Weber et Gilbert Duranton du 25 juillet au 2 août. La musique sera aussi à l'honneur, notamment lors de la Fête de la Musique en association avec le Fil Chantant de Céreste en Lubéron, et du concert du Duo Nightshade avec Pauline Chiama et sa duettiste Zuzanna Dubiszewska le 18 juillet dans le jardin du musée.

Plusieurs initiatives participatives viendront enrichir la programmation, comme un « lâcher de mots » et des ateliers intergénérationnels en partenariat avec l'association Magma. Le partenariat avec L'Ouort du Bénévent donnera lieu à l'Exposition « L comme Laine, Lien » de Claudine Meyer, plasticienne - Du 13 au 21 juillet 2026

De même le public pourra également découvrir une soirée dédiée à la culture provençale le 8 août à 19h00 avec une lecture à 2 voix des textes de Léon de Berluc Perussis et Eugène Plauchud, ainsi que le traditionnel Salon des Arts Plastiques autour du thème cette année « Le Pont, la Traversée, le Lien ».

La saison se clôturera en octobre après l'exposition du jeune photoreporter syrien Louai Barakat du 19 au 27 Septembre, et de celle d'Agnès Lecocheuc sur des photos de Reillanne.

L'association, qui compte actuellement sept administrateurs, invite habitants, bénévoles et artistes à rejoindre cette dynamique culturelle. N'hésitez pas à nous contacter sur : musedereillanne@gmail.com

Retrouvez toute l'actualité sur Facebook ou sur Instagram

*L'équipe des Amis des Arts : Michel Grenet, Président - Geneviève Terrenoire, Secrétaire - Olivier Azières, Trésorier
Administrateurs et administratrices : Elisabeth Farcot-Monomakhoff, Heleen Van der Grinten, David Mournard, Doug Cushman : Directeur artistique*





Vie des associations

CLAP DE FIN POUR L'ÉDITION 2026 DU TOURNOI DE TENNIS DE REILLANNE

Le Tennis Club de Reillanne a organisé, comme chaque année, son tournoi homologué limité à 15, qualificatif pour les Masters 04, du 19 avril au 23 mai.

Cette année, 89 joueurs, venus des clubs des Alpes-de-Haute-Provence mais aussi du Vaucluse, se sont affrontés dans quatre catégories : Seniors Dames, Seniors Messieurs, +45 ans Messieurs et +65 ans Messieurs.

Pendant cinq semaines intenses, 117 matchs ont été disputés dans une ambiance conviviale et sportive. De belles rencontres, un excellent état d'esprit et une journée de finales particulièrement réussies, clôturée par un repas convivial réunissant joueurs, bénévoles et partenaires.

Concernant les résultats, saluons la performance de la jeune Zoé Rocchia, 11 ans (15/3), licenciée au TC Manosque, qui a remporté le tableau féminin face à Emmie Durand, 16 ans (30), de l'US Sainte-Tulle Tennis. Les deux joueuses ont offert un très beau match, disputé dans un remarquable esprit sportif. Bravo à elles !

Chez les Seniors Messieurs, Romain Jouannet (15/1), enseignant du club, s'est incliné face à Damien Gillet (15) du TC Volx.

Dans la catégorie des +45 ans, Philippe Boucourt (15/3) du Tennis Club Tourain s'est imposé face à Philippe Coiffier (15/5) du TC Oraison.

Dans la catégorie des +65 ans, Patrick Benjamin Halfon

(15/4) du TC Pernes s'est incliné face à Joël Debert (15/5) du TC Oraison.

La consolante a quant à elle été remportée par Martin Sube (30/3) du TC Forcalquier, vainqueur de Johan Ferra (30/1) du TC Pertuis.

Bravo à l'ensemble des joueurs pour leur participation et leur fair-play tout au long de la compétition.

Le club tient également à remercier chaleureusement les bénévoles, sans lesquels cet événement ne pourrait avoir lieu. Leur présence tout au long du tournoi, en journée, en soirée et les week-ends, est essentielle à sa réussite. Une mention particulière est adressée aux trois juges-arbitres (JAT), qui assurent l'organisation des tableaux en amont, la convocation des joueurs et le bon déroulement des rencontres.

Enfin, remercions les sponsors et mécènes, dont le soutien permet d'offrir aux participants des lots et récompenses toujours très appréciés, ainsi que la commune, qui assure l'entretien général du site (courts et espaces verts).

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition !"



Zoé et Emmie



Romain, Laurence(JAT) Damien

LE CHAMPIONNAT D'ORTHOGRAPHE, 2026 2^o ÉDITION

Devant le succès rencontré en 2025, l'association Lecture & culture, délégataire du service public qu'est la médiathèque de Reillanne, a réitéré son invitation auprès des amateurs de la langue française. L'occasion de se réunir pour affronter les défis que réserve notre langue riche en particularités au cours d'une dictée sur un texte inédit rédigé gracieusement par Murielle Gargaud-Zanini ayant pour thème du voyage.

Cet évènement national dans le cadre du Festival du livre de Paris, est la continuité de la fameuse Dictée créée par Bernard Pivot en 1985.

Remerciements :

« À vous, chères gentes dames et chers gentilshommes, fiers conquérants venus à l'assaut des difficultés de la langue française ce samedi dix-huit avril deux-mille-vingt-six, BRAVO !

À vous parangons de courage poussés par une indéfectible motivation, rassemblés pour vous ébaudir et jouer avec les pièges, les métaphores, les écueils et autres embûches sur le parcours tortueux de notre syllabaire, BRAVO !

Emportés sur-le champ par votre goût de l'aventure, quelque hasardeuse que fût l'issue de cette



circumnavigation autour de la langue, vous avez fait preuve d'un bel enthousiasme, BRAVO !
(Notez que l'épiphore, était tentante !)

Merci pour cette après-midi joyeuse, chaleureuse et conviviale. »

L'équipe de la médiathèque

VISITE DU POULAILLER

Nous avons été invités à visiter le poulailler du village. C'est avec plaisir que nous avons échangé avec Rita et Nathalie. Ce poulailler qui fait l'objet de nombreuses attentions notamment pour la sécurité des poules face aux prédateurs, est en constante évolution.



LA VIE À L'ÉCOLE

La municipalité tient à informer les habitants que le budget consacré à l'école a été maintenu dans son intégralité.

Dans le cadre de l'amélioration continue des équipements scolaires, plusieurs travaux seront réalisés durant les vacances d'été :

- Le remplacement de trois réfrigérateurs et un congélateur de la cuisine scolaire, devenus vétustes et ne répondant plus pleinement aux normes d'hygiène en vigueur, pour un montant de 9 000 € TTC.
- La rénovation complète des peintures de la zone de cuisine et de plonge, pour un montant de 4 000 € TTC, afin de répondre aux exigences sanitaires et garantir une hygiène irréprochable.
- Le renouvellement du système électronique d'ouverture et de fermeture du portail de l'école, actuellement obsolète et non fonctionnel.

Par ailleurs, afin de maintenir un service public de qualité, la commune recrutera un agent supplémentaire sous contrat pour l'année scolaire 2026-2027.

Atelier lecture pendant le temps méridien

Début 2026, une belle initiative portée par l'association des parents d'élèves (association Chiche) s'est concrétisée dans le but de proposer une activité lecture aux enfants pendant le temps méridien.

Cette idée a émergé pendant les premières semaines de la rentrée 2025 afin d'améliorer le climat scolaire pendant ce moment de la journée.

Les livres, prêtés par l'association Croq'livres, sont choisis en fonction de thématique (amitié, aventure...) ou en fonction des saisons.

Un ou deux bénévoles, adhérents ou pas de l'association Chiche, viennent à l'école proposer des lectures ou permettre aux élèves de lire.

Depuis la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale, nous avons contacté la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) afin de

connaître les obligations qui nous incombent.

Voici les éléments réglementaires transmis par la DSDEN à respecter pour encadrer cette intervention :

- signature d'une convention entre l'association et la mairie,
- être informés de l'identité des personnes encadrant l'atelier avec présentation d'une pièce d'identité, (liste préétabli)
- présence de deux adultes minimum.

Nous avons décidé de suspendre temporairement cette activité car aucun des éléments cités ci-dessus n'est rempli.

Nous avons rencontré à plusieurs reprises certains membres du Bureau de cette association pour réfléchir ensemble aux aménagements à mettre en place afin de proposer dès la rentrée prochaine cette activité qui rencontre un réel succès auprès des enfants.

Ce travail initié depuis quelques semaines va se poursuivre et nous vous tiendrons informés dès que possible.

Carnaval

Quelle belle réussite pour le carnaval de l'école !

Cette année, les rues de Reillanne se sont parées de couleurs, de rires et de bonne humeur pour l'un des plus beaux carnivals de ces dix dernières années.

Un grand merci à l'école, à l'association Chiche, aux enfants et à leurs parents qui ont joué le jeu avec enthousiasme et créativité. Merci également aux agents municipaux qui ont œuvré à la mise en place des dispositifs de sécurité, permettant à chacun de profiter pleinement de cette belle fête.

La joie, les costumes et l'énergie de tous ont fait de cette journée un véritable moment de partage et de convivialité. Un beau souvenir pour les petits comme pour les grands, qui illustre parfaitement le dynamisme et l'esprit festif de notre village.



CÉRÉMONIES ET REPRÉSENTATIONS OFFICIELLES

L'équipe municipale accorde une grande importance à la représentation de notre commune lors des différentes manifestations organisées sur notre territoire et au-delà.

Le maire participe ainsi régulièrement à des rencontres avec les instances départementales, régionales et nationales. Ces rendez-vous sont l'occasion de faire connaître Reillanne, de valoriser ses atouts et de porter la voix de notre village auprès de nombreux partenaires institutionnels.

Ils permettent également d'échanger avec les élus, les représentants des administrations et les acteurs du territoire sur les projets, les enjeux et les opportunités qui concernent notre commune.

Parce qu'une commune se construit aussi à travers les moments de partage, la municipalité est également présente lors des événements qui animent la vie locale : manifestations associatives, cérémonies commémoratives, fêtes, rencontres sportives ou culturelles, ainsi que les rendez-vous proposés à notre jeunesse.

Ces occasions de se retrouver, d'échanger et de partager contribuent à renforcer les liens entre les habitants et participent à la vitalité de la vie reillannaise.

À l'occasion de la commémoration du 8 mai, nous avons été nombreux à nous mobiliser pour rendre hommage à nos anciens combattants et perpétuer le devoir de mémoire.



La cérémonie à Reillanne avec les élèves de l'école

Nous remercions chaleureusement les enfants de l'école Georges Alliaud, les enseignants, les membres du conseil municipal, ainsi que les nombreux Reillannais et Reillannaises présents lors de cette cérémonie.

À l'issue de la commémoration, un verre de l'amitié a été proposé en mairie. Ce moment de convivialité et de partage a été particulièrement apprécié de tous.



La cérémonie à Céreste en Luberon



Commémoration du bombardement de la gendarmerie de Forcalquier du 27 mai 1944

PREMIER MARIAGE CÉLÉBRÉ PAR LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ !



Les « novis » entourés des élus

Le 18 avril, nous avons eu le plaisir et l'honneur de célébrer l'union de Christelle et Sébastien, du Restaurant des Granons.

Un mariage atypique, marqué par une assemblée pleine d'humour, de joie et d'amour, qui a rendu cette cérémonie particulièrement mémorable.

Nous sommes heureux de partager avec vous un souvenir de ce beau moment avec cette photo.

FÊTE DES VOISINS AU LOTISSEMENT LES HAUTS DE REILLANNE

Le comité d'organisation a renouvelé la fête des voisins du lotissement les Hauts de Reillanne le samedi 30 mai 2026.

Nous saluons le succès de cette soirée qui a réuni près de 40 personnes du lotissement les Hauts de Reillanne et de la Rochonne dans une ambiance joyeuse, conviviale et chaleureuse.

Tout était réuni : une table généreusement garnie de spécialités apportées par chacun ainsi qu'un barbecue pour les grillades, une animation musicale avec des musiciens de quartier au synthétiseur et aux saxos, un cadre enchanteur sous les lampions et les guirlandes.

Cette initiative a pour but de renforcer les liens entre voisins et de mettre en lumière l'esprit de solidarité et de partage qui anime notre quartier.

À la demande de tous, nous espérons pouvoir renouveler cet événement l'année prochaine.



Ambiance...



LA FRESQUE « NATURE ET ÉCOLE » FÊTE SA PREMIÈRE ANNÉE



Il y a un an, les élèves de l'école du village réalisaient une fresque collective sur le thème « Nature et École », accompagnés par Aniisa, illustratrice, graphiste et animatrice culturelle du village.

Ce projet a permis aux enfants d'exprimer leur créativité tout en réfléchissant à leur environnement et à la place de la nature dans leur quotidien. Chacun a participé à la réalisation de cette œuvre colorée, reflet de leur imagination et de leur esprit de coopération.

Un an plus tard, la fresque continue d'embellir l'école et d'accueillir chaque jour élèves, familles et visiteurs. Elle reste le souvenir d'un beau moment de partage et de création collective.

La municipalité remercie chaleureusement Aniisa pour son initiative, son accompagnement et son engagement auprès des enfants. Elle adresse également ses remerciements aux élèves, à l'équipe enseignante et à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce beau projet porteur de sens.



Vie du village

PAGE RÉSERVÉE AUX ÉLUS DE L'OPPOSITION

La consultation citoyenne constitue un véritable outil de démocratie participative.

Elle permet à chaque habitant·e d'exprimer ses attentes, ses préoccupations et ses propositions sur les projets qui concernent directement son quotidien, ou qui impactent la physionomie du village.

Associer les citoyen·ne·s en amont des décisions rend plus légitime l'action publique.

C'est un principe fondamental de bonne gouvernance, qui évite les tensions, les divisions et qui rend les politiques publiques plus justes, plus efficaces et plus proches des réalités du terrain.

En tant qu'élus·e·s d'opposition, nous prôtons avec force et détermination la consultation citoyenne.

À cet effet, nous porterons le sujet de l'organisation des différentes commissions extra-municipales et des consultations publiques en amont de grands projets.

Le rôle des élus·e·s d'opposition est d'étudier les décisions de la majorité avec exigence, de formuler des propositions alternatives et de représenter les citoyen·ne·s qui souhaitent voir leurs priorités portées au sein du conseil municipal.

Nous serons aussi à l'écoute de tout·e habitant·e qui en ressentira le besoin durant notre mandat.

Nous nous appuyons sur trois principes essentiels :

- La transparence, afin que chaque habitant·e puisse comprendre les choix effectués par la municipalité, leur coût et leurs conséquences à court, moyen ou long terme.

- La proximité, en favorisant une écoute réelle des préoccupations quotidiennes des habitant·e·s, quel que soit leur quartier.

- La représentation de l'ensemble des citoyen·ne·s, dans le cadre d'une opposition constructive, en respectant l'état de droit et les règles du débat public. Nous défendons le pluralisme politique, en exerçant un esprit critique et un contrôle de l'action de la majorité.

Au cours des derniers mois, nous nous sommes efforcés de porter au mieux votre parole, en déclinant plusieurs propositions visant notamment à renforcer la participation citoyenne et à préserver la qualité de vie qui fait l'identité de notre village.

Nous continuerons à exercer notre mandat avec sérieux, implication et responsabilité.

Lorsque les projets présentés vont dans l'intérêt général, au-delà des intérêts particuliers, nous les soutenons.

Lorsqu'ils nous paraissent insuffisamment préparés, mal priorisés ou contraires aux engagements pris devant les habitant·e·s, nous le dirons et proposerons des solutions alternatives.

La démocratie locale s'enrichit de la diversité des points de vue. C'est dans cet esprit de dialogue et de respect que nous poursuivons notre engagement au service de toutes les reillannaises et tous les reillannais.

Nous sommes vos représentant·e·s, si vous souhaitez nous joindre, écrivez-nous à l'adresse suivante : elusdelopposition@laposte.net



Vie du village

25.06

20H30

Église Notre Dame de l'assomption

15€

Gratuit : moins de 14 ans

Billetterie sur place

Pas de réservation

Récital du Requiem de de Mozart

Le chœur Allegretto de Manosque et la chorale des lucioles de Reillanne s'unissent pour proposer le récital du requiem de Mozart

Parmi les grands requiem, de Fauré, de Verdi, de Berlioz, de Britten, celui de Mozart demeure l'une des œuvres les plus fascinantes de l'histoire de la musique



6.07

18H et 20H30

Amis des Arts

Vernissage de l'expo « Ensemble » avec Magma & Lâcher de mots

Renseignements : 06 65 26 38 30 magma04asso@gmail.com

18.07

21H00

Église Saint-Denis

17€ et 12€ (réduits)

Gratuit pour les moins de 14 ans

Renseignement et réservations

Par sms : 07 86 90 95 00

Par mail :

delbreil.helene@orange.fr

www.nuitsdecarluc.com

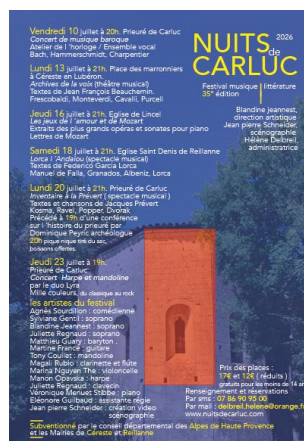
Les nuits de Carluc 2026

Lorca l'andalou

Spectacle musical en hommage au poète Garcia Lorca

Garcia Lorca : poète et dramaturge espagnol, également peintre, pianiste et compositeur, il fut assassiné par les nationalistes membres de la phalange le 19 août 1936 à Grenade.

Le spectacle aborde les grands thèmes chers à Garcia Lorca, l'amour de la nature qui baigne son enfance et de sa ville natale, la poésie des choses du quotidien et de sa terre andalouse.



18.07

Concert au jardin avec Pauline Chiamia

Musée des Amis des Arts

26.07 au

Exposition photo Pierre Weber Gilbert Durantou

3.08

Musée des amis des Arts

11.08

20H30

Église Saint-Denis

Tout public : 20€,
De 0 à 25 ans : 12 €

Renseignements /
Réservations : 0 607 499 600

Salon Romantique à Vienne : Schubert Récital aux chandelles

Nicole Tamestit et Pierre Bouyer forment un duo violon et piano depuis une trentaine d'année.

La violoniste Nicole Tamestit et le pianofortiste Pierre Bouyer font des miracles de poésie, d'intelligence partagée et de sensibilité accordée (...)

Ils suivent avec allégresse et sensibilité les pleins et les déliés avec un sens de la ligne et de la pulsation qui n'a rien à envier à Goldberg/Lupu (Decca), voire Grumiaux/Haskil, dans une interprétation moderne" (Revue Diapason).



23.08 au 31.08

Salon des arts Plastique

Musée des amis des arts de Reillanne

13.09

17H00

Église Notre Dame
de l'Assomption

Tarif : au chapeau

Chœur départemental de Haute-Provence

Le Chœur départemental des Alpes de Haute Provence accompagné par l'ensemble Arcadia interprétera des œuvres de Michel de Lalande et de Jean Cassanéa de Mondonville. Une musique baroque pétillante qui célèbre les fastes de la cour de Versailles, très connu à l'époque de Louis XIV

Le Chœur Départemental des Alpes de Haute Provence assure la formation des chanteurs et acteurs du chant choral désireux de se perfectionner, et la diffusion de la musique vocale dans tout le département des Alpes de Haute Provence en présentant de nombreux concerts.



20.09 au 27.09

Exposition Photo avec Louai Barakat

Musée des amis des arts de Reillanne

10.10

17H00

Église Saint-Denis

Le jour de la nuit

L'association Astrau Beau ! anime le jour de la nuit 2026 sera le **samedi 10 octobre**, qui se trouve être une nouvelle lune (une nuit sans lune, donc idéale pour les observations des objets du ciel profond, à condition qu'il n'y ai pas de lumières parasites)

La municipalité veillera à bien éteindre le clocher de l'Église Saint Denis, l'éclairage de la tour-clocher ainsi que celui de l'édifice



Don du sang
Prochaines collectes 2026 :
lundi 3 août
15 h 00 - 19 h 30
salle des Fêtes

Venez célébrer la
FÊTE DE LA MUSIQUE! 21 juin

La mairie vous invite à une soirée festive à l'occasion de la Fête de la Musique !

Lieu : Place de la Libération
Heure : à partir de 20h

AU PROGRAMME

- Feu de la St Jean
- Démonstration de batchatta par l'association L'Échappée Réillannaise
- Soirée DJ Stan à partir de 20h

Venez nombreux partager ce moment de musique et de convivialité !

ÉDITION SPÉCIALE INTERCULTURE

2026 **LÂCHER DE MOTS** #29 ACTION CITOYENNE

ENSEMBLE

REILLANNE-04

LUNDI 6 JUILLET 2026
au MUSÉE DES AMIS DES ARTS

18h00 VERNISSAGE DE L'EXPO « ENSEMBLE »
20H30 LÂCHER DE MOTS

VENEZ AVEC VOS MOTS, VOS TEXTES, VOS POÈMES, VOS CHANSONS, VOS HAIKU, VOS SLAMS, VOTRE INSPIRATION, VOS COUPS DE CŒUR ET VOS COUPS DE GUEULE !
UN VERS DIT = UN VERRE OFFERT

Magma, Musée des Amis des Arts, La Cie à Tréving, MÛZ, CA

Musée des Amis des Arts - Boulevard Long Barré - 04 110 Reillanne

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Venez célébrer le **14 juillet 2026!**

La mairie vous invite à une **soirée musicale** à l'occasion de la Fête nationale !

Heure : à partir de 20h
Lieu : Place de la Libération
Au programme : soirée musicale

Un show festif et convivial pour petits et grands !

Venez nombreux partager ce moment de fête et de musique !

★ ORGANISÉ PAR LA MAIRIE ★

CENTRE astro St-Michel-l'Observatoire

L'Été Astro 2026

« Explorer l'Univers en famille »
Saint-Michel-l'Observatoire

ÉVÈNEMENTS Du 1^{er} juillet au 12 septembre 2026
Ouvert 7j/7 en juillet et août

Samedi 1 août 2026 dès 20h30
Soirée spectacles « La Lune en scène ».

Samedi 8 août dès 19h
« La 29^e Nuit des Perséides ».

Mercredi 12 août dès 18h30
« Le Soleil a rendez-vous avec la Lune », éclipse partielle de Soleil.

Samedi 15 août dès 21h30
« Astronomie de l'étrange, la conférence dont vous êtes le héros » par Yaël Nazé.

Organisé par la MAIRIE

FÊTE Votive

DU 31 JUILLET AU 2 AOÛT

VENDREDI 31/07 CONCERT AVEC DJ LATINO à partir de 20h

SAMEDI 01/08 CONCERT GIPSY à partir de 20h

3 jours de fête, de musique et de bonne humeur!
On vous attend nombreux !

Ouverture de la médiathèque
jeudi et samedi
de 10 h à 12 h



Informations pratiques

Permanence des élus

Sébastien Terranova, maire
Luc Canavese
Virginie Tilli Baudino
Jean-Yves Harraca
Amandine Petit
Frédéric Roque

sur rendez-vous

Mairie 147 Cours Olivier Thierry d'Argenlieu 04 92 76 42 07
communication@reillanne.fr ou mairie@reillanne.fr

<https://mairiereillanne.com/>

<https://www.facebook.com/Mairie-de-Reillanne>

Heures d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi 8h – 12h et 13h30 – 17h30
Mercredi et vendredi 8h – 12h

En cas d'urgence ou d'incident grave sur le domaine public, merci de contacter le numéro d'astreinte 06 72 10 56 25 en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.

NUMÉROS IMPORTANTS

Médecins :

. Joëlle Bellaïche 04 92 76 40 63
. Jacques Sigaud 04 92 75 60 59 / 06 76 55 53 80

Infirmières :

. Audrey Massuco
. Maëva Honoré } 06 88 49 31 85
. Noémie Valette
. Isabelle Maurice 06 29 60 86 16

Kinésithérapeutes :

. Evelyne Drévilon
. Fabienne Pruvost } 04 92 72 71 86
. Florence Lavaux

Ostéopathes :

. Véronique Rapuzzi 06 08 06 52 97
. Agnès Maury 06 37 57 72 88

Orthophoniste :

. Isabelle Béhar 06 82 09 87 92

Sage-femme :

. Béatrice Bombré 06 82 97 01 12

Taxis du Luberon : 06 82 44 15 71 et 06 72 92 88 64

La Poste : 04 92 77 77 02

Gendarmerie de Céreste : 04 92 79 00 01

Pompiers 18

Numéro d'urgence international : 112

Police 17

Horaires de la Ressourcerie

- Mardi/jeudi 10h - 12h
- Vendredi 15h - 17h
- Dimanche 10h - 12h30

Comité de rédaction : Amandine Petit, Luc Canavese, Virginie Tilli Baudino, Frédéric Roque, Jean-Yves Harraca, Martine Lesbros.

État civil

Naissances

Garance Rochegude	11 janvier 2026
Ava de Salve-Villedieu Filo	01 avril 2026
Abélia Araujo Da Silva Ferreira	3 mai 2026
Alijah Rialhe Camel	21 avril 2026
Charlotte Latil Pellegrin	25 mai 2026
Rosie Remmers	17 mai 2026

Mariage

Valérie Moreno et Jérôme Teste	24 février 2026
Sylvie Faure et André Jacques	18 avril 2026
Christelle Trezza et Sébastien Puccetti	18 avril 2026
Caitrionna Glynn et Arthur Fabre	9 mai 2026
Rebecca Fenn et Louis Valéry	9 juin 2026

Décès

Jean-Paul Bourgue	29 novembre 2025
Maria Charuel	11 décembre 2025
Madeleine Laugier	décembre 2025
Jean Chuseville	décembre 2025
Jocelyn Montanelli	3 mars 2026
Pierre Macé	5 mars 2026
Marie-Michèle Figuière	11 mars 2026
Marguerite Madeleine	18 mars 2026
Raymond Nicollerat	23 mars 2026
Lucienne Colletti	26 mars 2026
Emilienne Sejnera	15 avril 2026
Arlette Taponier	7 mai 2026
Françoise Terranova	4 juin 2026

Bureau d'information touristique :

Cours Olivier Thierry d'Argenlieu 04 92 76 45 37
mail : reillanne@authentiquehauteprovence.fr
et/ou oti@haute-provencepaysdebanon.com

Site : <https://hauteprovencepaysdebanon-tourisme.fr/fr/>

Marchés hebdomadaires : jeudi et dimanche matin sur la place de la Libération

Responsable du marché pour les emplacements : Rébecca Cabassut (06.07.33.34.69) ou s'adresser en mairie

Bibliothèque : jeudi et samedi 10h – 12h

Musée des Amis des Arts : ouvert pendant les expositions ou sur rendez-vous auprès du président Michel Grenet
06 72 68 57 49.

Crèche : directrice Ophélie Valenzano - 04 92 76 42 49

Centre de loisirs : directrice Laure Lambert - 06 64 21 24 77

Magma : Sonia Belliard - 06 65 26 38 30

Assistante sociale : jeudi matin en mairie sur RDV
au 04 92 30 39 70

ADMR sur rendez-vous : Brigitte Canzler - 04 92 79 01 40

Secours populaire : Mireille Istria - 04 92 76 47 56

Architecte du Parc du Luberon (conseil architectural)

sur rendez-vous auprès de la mairie de 13h30 à 15h30
juillet : jeudis 2 et 23 septembre : jeudis 3 et 17

Déchetterie : lundi, mercredi, vendredi après-midi 13h30-17h
samedi matin 8h30-12 h

Encombrants : tous les 1ers jeudis du mois. S'inscrire en mairie

Résultat du recensement 2023 : 1 764 habitants à Reillanne